



## Notre littoral pour demain

### Élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière est du Cotentin

#### Séminaires « Consolidation des scénarios et choix d'une stratégie »

Sainte-Marie-du-Mont, Quinevellerie, les 16 et 17 octobre 2018

Compte-rendu

## 1. Liste des personnes présentes

NOM	PRÉNOM	LIEU DE RESIDENCE	HABITANT	ASA	ELU LOCAL	AGENT TERRITORIAL	AGENT DES SERVICES DE L'ETAT	SCIENTIFIQUE	AUTRE
ALLIX	BENOIT	LE MESNIL VIGOT							1
BACHELEY	YVELINE	BREVANDS CARENTAN LES MARAIS	1		1				
BODIN	JEAN YVES		1		1				
BOUFFARD	CHRISTIAN	HIESVILLE	1						
BRETAR	MONIQUE	48 LE RIVAGE MORSALINES	1		1				
BRETAR	JEAN PAUL	48 LE RIVAGE MORSALINES	1						
CASTELEIN	CHRISTÈLE	SAINT CYR			1				
CATHERINE	PHILIPPE	PICAUVILLE 50360			1				
CERUTTI	FRANÇOIS	CARENTAN	1						
CORNIERE	JOELLE	CARENTAN	1						
COURTAY	GEORGES	SAINT-MARCOUF	1						
DANICAN	GERALDINE	BREVANDS	1						
DANICAN	DOMINIQUE	BREVANDS	1	1					
DE VALLAVIE	CHARLES	SAINTE MARIE DU MONT		1	1				
DESMARES	JOCELYNE	LES MOITIERS EN BAUPTOIS	1						1
DUGAY	AURELIE	SAINTENY		1					
ETIENNE	BERTRAND	SAINTE MARIE DU MONT		1					
FLAMBARD	BERTRAND	CARQUEBUT	1	1					
FLEURY	RONAN						1		
FORTIN	JEAN-PAUL	SAINTE MÈRE ÉGLISE	1						
GABET	LUDIVINE	BRUCHEVILLE	1						
GARBIN	HELENE	LA MEAUFFE				1			
GEFFROY	GUY	QUETTEHOU	1		1				
GRAWITZ	XAVIER	CARENTAN LES MARAIS	1		1				
GREGOIRE	LOUIS	50310 QUINEVILLE	1	1					
HENRI	JULIETTE					1			
HEROUT	ROBERT	SAINTE GERMAIN SUR SÈVES			1				
HOUEL	BRIGITTE	PLACE DE LA RIBONNERIE	1						
HOUEL	HERVÉ	PLACE DE LA RIBONNERIE	1						
HUBERT	AÉLINE	RAVENOVILLE	1			1			

NOM	PRÉNOM	LIEU DE RESIDENCE	HABITANT	ASA	ELU LOCAL	AGENT TERRITORIAL	AGENT DES SERVICES DE L'ETAT	SCIENTIFIQUE	AUTRE
JOLY	JEAN-MARC	HEMEVEZ			1				
KERVADEC	CATHERINE	FOUCARVILLE			1				
LAFRÉCHOUX	CORALIE	SAINT LO				1			
LAVIEILLE	THOMAS								
LE BRIS	VÉRONIQUE						1		
LE GAL	MARIE CLAIRE	SAINT VAAST LA HOUQUE	1						
LE GRAND	ANNE-MARIE	50700 VALOGNES	1						
LEBART	ANNETTE	SAINT-CÔME-DU-MONT	1						
LEBRESNE	PHILIPPE	VALCANVILLE	1		1				
LECONTE	PASCAL	AUDOUVILLE-LA-HUBERT			1				
LEGENDRE	STEPHANIE	SAINT LO				1			
LEGRAS	NOÉMIE	CAEN				1			
LEMAITRE	JEROME	CARENTAN LES MARAIS			1				
LERICHE	GERARD	VALOGNES	1						
LERICHE	JEROME	YVETOT BOCAGE	1						
LEVAVASSEU	JOCELYNE	FRESVILLE			1				
LOTOUX	MARYANNIC	CARENTAN	1						
MAHEUX	ANNE	CARENTAN	1						
MAILLARD	JACKY	SAINT HILAIRE PETITVILLE			1				
MARIE	MICHEL	JOGANVILLE	1						
MARIE	PASCAL	LES VEYS – CARENTAN			1				
MESNIL	DOMINIQUE				1				
MEUNIER	FRANÇOIS	CHERBOURG-EN-COTENTIN					1		
MICHEL	CHRISTIAN	PONTS-SUR SEULLES							1
MILET	HENRI				1				
MOUCHEL	PHILIPPE	CARENTAN	1						
MOUCHEL	MARIE-CARME	CARENTAN	1						
NAVET	ARSÈNE	CHEF DU PONT	1	1					
ONFROY	NICOLAS	SAINTE MARIE DU MONT	1						
PAILLETTE	VALENTIN					1			
PARENT	GÉRARD	ANNEVILLE EN SAIRE			1				
PASCO	THOMAS	LES PIEUX				1			
PERRAMANT	ANDRÉ		1		1				
PERSON	SOLÈNE	COUTANCES				1			
PILON	YVES		1						
QUÉTIER	JEAN	SAINTE-MÈRE-EGLISE			1				
RAGOT	CHLOÉ	CAEN				1			
RENARD-DEV	CLAUDE	MORSALINES	1	1					
RIMBERT	JOELLE					1			
ROUAZE	BERTRAND	CARENTAN, CARENTAN LES MARAIS	1						
ROULLAND	LOIC	LES BERGERIES AUMEVILLE LESTRE	1						
ROULLAND	JEAN-JACQUES								
RUEL	ELIANE	RAVENOVILLE	1						
SAILLENFEST	SÉBASTIEN	CHERBOURG					1		
SARRAZA	MANUEL	CAEN					1		
SIMON	PHILIPPE	VALCANVILLE	1						
SIMON	CORALIE	TEURTHÉVILLE-HAGUE				1			
SOURDIN	PASCAL	ANGOVILLE AU PLAIN	1	1	1				
THOMINE	PIERRETTE	CARENTAN			1				
TOURRAINE	ANDRE	BRUCHEVILLE			1				
VILLENEUVE	GUILLAUME	ST VAAST LA HOUQUE	1						
VOIDYE	GERARD	MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	1	1	1				

## 2. Compte-rendu du séminaire

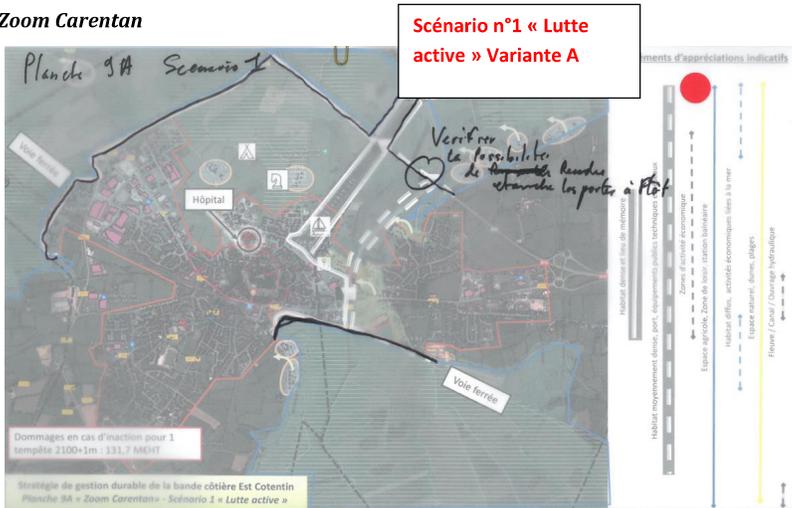
N.B. : Il s'agit du compte-rendu concernant les conclusions de la phase de travail de groupe, en 2<sup>e</sup> partie du présent séminaire. Il rapporte donc, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants.

Il vient compléter les présentations des bureaux d'études faites au cours du séminaire, détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

### 1) Les secteurs « Baie des Veys », « Zoom Carentan », « Tourlaville »

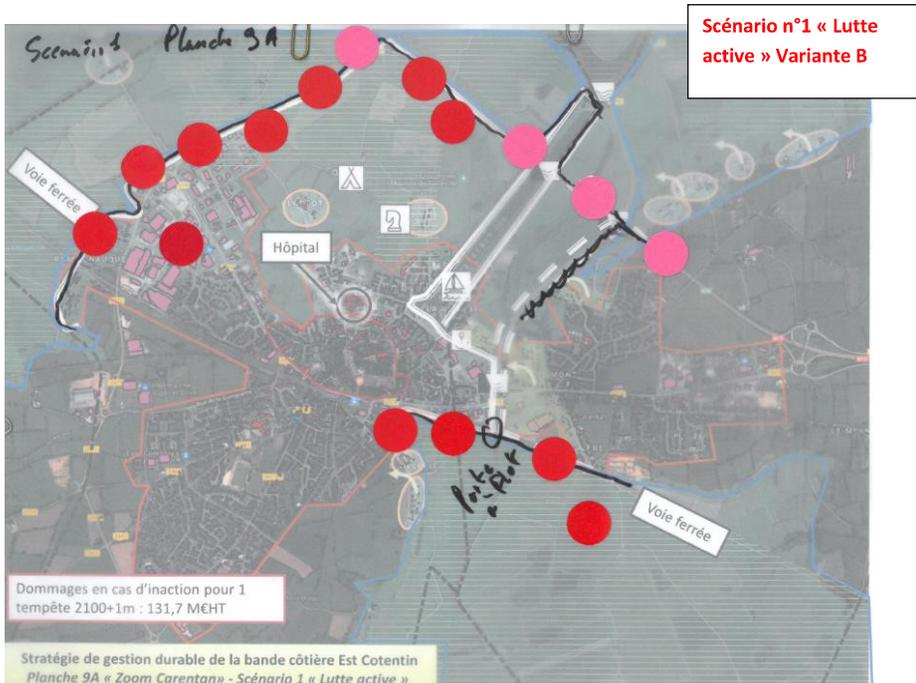
#### Scénario n° 1 « Lutte active »

##### Zoom Carentan



Au nord, l'endigement proposé n'est pas la solution la plus rationnelle car le linéaire de digue est long et biscornu. Il est préférable de protéger l'ensemble urbain correspondant à la ville de Carentan et la zone d'habitat moyennement dense de la commune de Saint-Hilaire Petitville. Il s'agit donc de poursuivre l'endigement le long de la N13 au niveau de la porte à flot jusqu'à la limite communale de Saint-Hilaire Petitville qui correspond à un point haut. Cependant, les portes à flot sur la Taute sont trop basses et risquent de ne pas fonctionner avec la montée du niveau marin. La faisabilité de cette variante est donc à vérifier.

Pour protéger cet ensemble urbain, il est nécessaire également de poursuivre l'endigement au sud, le long de la voie ferrée, jusqu'au point haut de la commune de Saint-Hilaire Petitville.



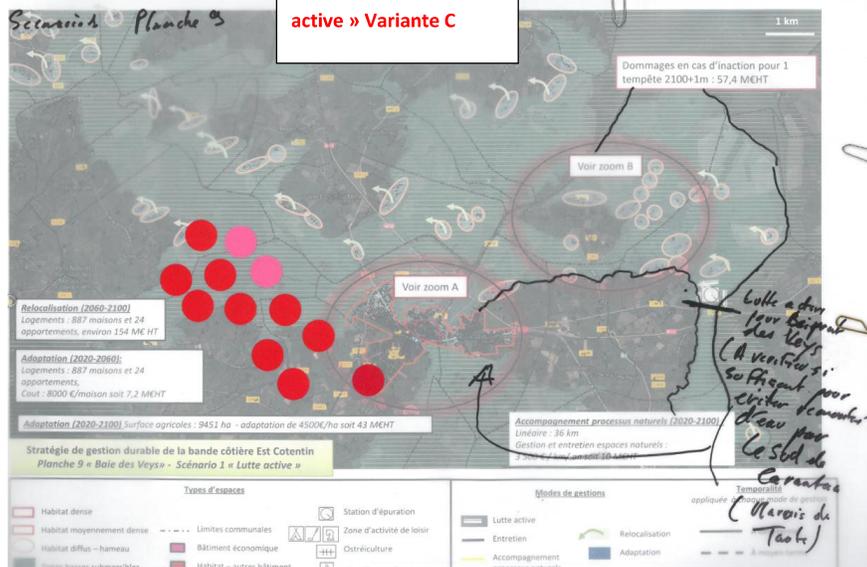
Même remarque que le plan précédent, pour plus de rationalité il est préférable de protéger l'ensemble urbain correspondant à la ville de Carentan et la zone d'habitat moyennement dense de la commune de Saint-Hilaire Petitville.

Certains participants s'interrogent toutefois sur l'utilité de l'endigement de la partie sud étant donné que les écoulements viennent des marais rétro littoraux qui sont déconnectés du milieu marin. A contrario, d'autres participants estiment nécessaire d'endiguer cette partie sud pour empêcher la submersion marine qui arriverait au niveau du pont des Veys. Ainsi, une porte à flot serait à installer à l'entrée du canal de la Taute pour réguler les flux.

Des inquiétudes se sont exprimées sur la capacité de résistance du pont-canal en cas de submersion. Il serait peut-être utile de fermer définitivement le port par la mise en place d'un endiguement en lieu et place du pont-canal.

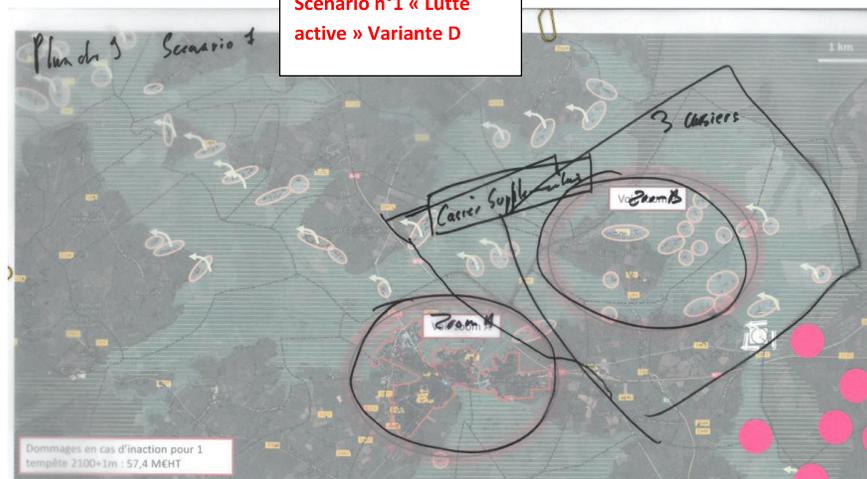
### Baie des Veys

**Scénario n°1 « Lutte active » Variante C**



Certains participants proposent d'endiguer « l'isthme » au niveau du pont des Veys et des berges adjacentes pour empêcher l'engouffrement des eaux marines dans le marais de la Taute, et ainsi protéger la partie sud de Carentan. La pertinence de cette variante est donc à vérifier.

**Scénario n°1 « Lutte active » Variante D**



Du fait de l'existence de plusieurs points de fragilité de la zone submersible de Carentan (les portes à flot, le pont-canal, la proximité de la Taute), il est impossible d'envisager une protection totale de cet espace. Il est préférable de développer une stratégie qui contienne et/ou retarde le phénomène de submersion en amont de cette zone. Depuis plusieurs siècles, la baie des Veys est découpée en 3 casiers hydrauliques. La proposition serait d'ajouter un casier supplémentaire en bordure ouest/nord-ouest de Carentan pour renforcer la protection.

### Scénario n°2 « Relocalisation »

#### Baie des Veys

Des représentants d'ASA du Grand Veys estiment suffisante la gestion actuelle des digues pour rester sur le mode « Lutte active » à long terme. Le syndicat projette de rehausser à sa charge les digues tous les 10 ans ce qui permettrait de préserver l'AOC d'Isigny.

D'autres agriculteurs considèrent que la relocalisation se fera progressivement par le déficit d'installations des jeunes, et donc la non-reprise à terme des exploitations agricoles.

## Scénario n° 3 « Adaptation »

### Zoom Carentan

La stratégie d'adaptation se révèle peu pertinente du fait notamment de la difficulté à gérer les réseaux d'assainissement. Cette adaptation est réalisable à moyen terme, mais pas sur le long terme.

Il serait préférable de raser le bâti existant et de repenser différemment l'adaptation, notamment en reconstruisant autrement et en innovant : maison flottante, ...

Si l'on n'adapte pas les maisons, qu'en fait-on ?

### Zoom Tourlaville

Au lieu de relocaliser les activités agricoles, il serait pertinent de les repenser en adéquation avec les nouvelles conditions physiques (terres salées...) et en adaptant le bâti.

Mais ces activités sauront-elles s'adapter à la salinisation et à la submersion, sachant que des terres seront perdues à terme ? Idem pour le bâti : y a-t-il une solution pour évacuer les eaux usées ?

## 2) Les secteurs « Sainte-Marie-du-Mont », « Saint-Martin-de-Varreville »

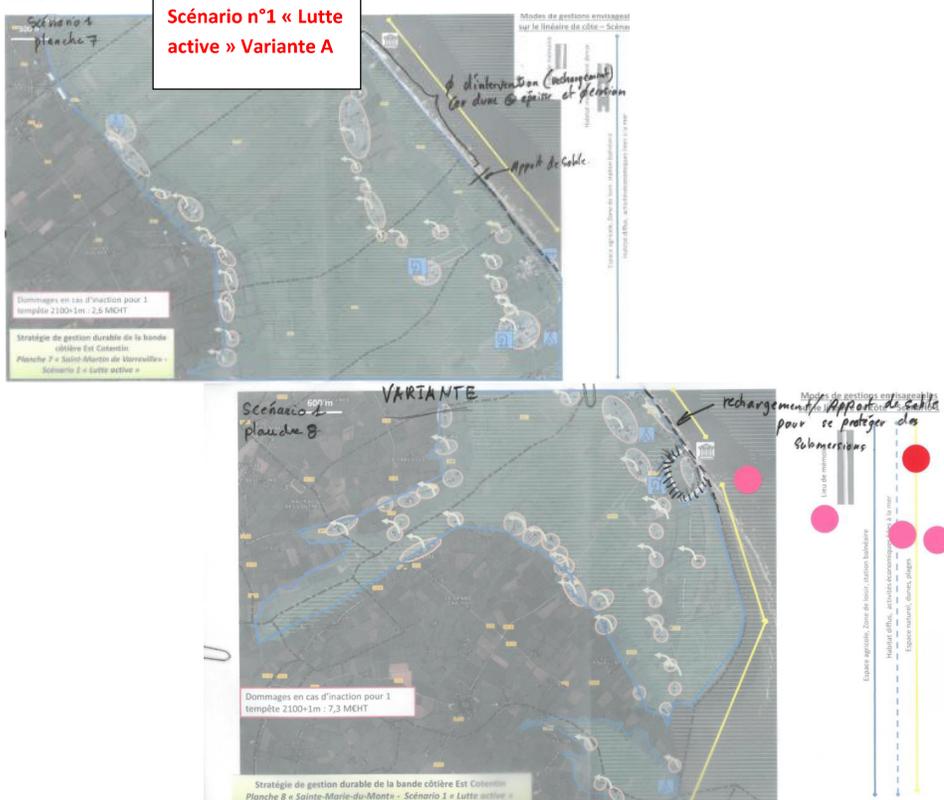
### Scénario n° 1 « Lutte active »

La relocalisation de l'habitat diffus et l'adaptation de l'agriculture sont la meilleure solution. Cependant, il serait pertinent d'envisager une relocalisation de l'habitat diffus avec des temporalités différentes en fonction de sa proximité du front de mer : ceux qui sont en bord de mer doivent être relocalisés à court terme.

La lutte active autour de l'îlot du musée du Débarquement pose des problèmes d'accessibilité (nécessité de construire une route digue). Cette difficulté induira une perte d'attractivité touristique du site.

Le fait de protéger les seuls lieux de mémoire, comme celui d'Utah Beach, est un scénario difficilement défendable vis-à-vis de la population.

Il est illusoire et aberrant de défendre un « îlot musée ». Il est difficile de justifier la lutte active sur les lieux de mémoire alors que l'habitat diffus, lui, n'est pas défendu.



Le musée d'Utah Beach perdra son caractère touristique si l'on crée une digue autour de lui. L'endiguement de ce lieu va bloquer le fonctionnement dynamique naturel des sédiments et accentuer les problèmes d'érosion du secteur.

Il est préférable d'engager une lutte active par un rechargement de plage massif. L'avantage de cette solution : le maintien des activités touristiques, agricoles et économiques du secteur pour un investissement qui reste raisonnable (comparé à une relocalisation). Si l'on choisit ce mode de gestion, il faut engager une réflexion sur la réponse à apporter en cas de brèches pour éviter les intrusions d'eaux marines.



Il faut tenir compte des casiers hydrauliques existants.

Un participant souhaiterait que soit menée une expérimentation de curage des petits fleuves pour voir les effets à court terme.

### Scénario n° 2 « Relocalisation »

La relocalisation du musée d'Utah Beach va porter atteinte à l'attractivité touristique du territoire. L'adaptation des activités agricoles aura également un impact sur l'économie du secteur, mais il y a une incapacité du monde agricole à se projeter vers une autre agriculture à moyen et long terme.

De nouvelles activités devraient tout de même apparaître sur le moyen et long terme.

La relocalisation des habitants est difficile à mettre en œuvre du fait d'un coût exorbitant. La relocalisation de l'habitat diffus devra s'effectuer sur des temporalités différentes en fonction de sa proximité avec la mer.

Vu le contexte, il est justifié d'adapter les activités agricoles et de relocaliser l'habitat diffus. Il y aura moins d'inégalités de services apportés aux habitants s'ils ont été relocalisés.

La relocalisation du musée est envisageable à moyen terme car les coûts de la rénovation/extension auront été amortis d'ici là (durée d'amortissement : 40 ans).

Pour l'agriculture, il faut privilégier un recul progressif plutôt qu'une relocalisation à moyen et long terme. Il faut inviter les opérateurs agricoles à travailler sur des solutions d'adaptation envisageables.

### Scénario n° 3 « Adaptation »

Il n'est pas logique d'adapter l'habitat diffus, lieu notamment des sièges d'exploitations, et dans le même temps de relocaliser les espaces agricoles. Une adaptation est possible pour l'agriculture et pour l'habitat diffus.

Ne pas faire de lutte active permet de préserver une qualité paysagère « attractive ».

Dans le cas d'une relocalisation des activités agricoles :

- il n'y a pas suffisamment d'espaces libres pour relocaliser ;
- il y a véritablement un risque de spéculation foncière sur les zones de repli potentielles.

Si le musée d'Utah Beach n'est pas préservé tel quel, l'activité touristique ne sera plus la même et sera fortement impactée.

## 3) Les secteurs « Ravénoville », « Saint-Marcouf », « Quinéville »

### Scénario n° 1 « Lutte active »

Si l'espace à protéger présente aujourd'hui une haute valeur économique et patrimoniale (3 000 personnes en période estivale, présence de nombreuses résidences secondaires, commerces de proximité, etc.), une telle stratégie de lutte active à long terme suscite beaucoup de questionnements :

- Sur le plan financier : le coût de construction et d'entretien / rehaussement régulier des ouvrages de défense serait très important et en augmentation continue, avec un soutien à priori faible ou nul de l'Etat. Par ailleurs, sur le plan de l'enjeu du tourisme de mémoire, il est plus « entendable » de protéger un musée qu'une stèle.
- Sur le plan économique et patrimonial, la lutte active à long terme paraît contreproductive à deux titres :
  - o La remontée d'eau est inéluctable par capillarité dans les sols / caves, en dépit des digues.
  - o L'attractivité touristique du secteur ainsi que la valeur des terrains pourrait se dégrader, en relation avec la dégradation du paysage ("digue de 2m de haut devant la maison") et l'accroissement du risque (malgré la digue).
  - o A l'inverse, la création d'un îlot protégé pourrait aussi conduire à une pression foncière accrue et à une hausse des prix (risque de spéculation foncière impactant les actifs du territoire : difficulté à se loger), dans un contexte de délocalisation de l'habitat diffus non protégé.
- Sur le plan de la sécurité des biens et des personnes : un tel scénario nécessiterait de responsabiliser les personnes venant habiter dans la zone protégée, la protection n'annulant pas le risque.

Par ailleurs, il est possible d'adapter l'activité agricole (ce que prévoit ce scénario), sous réserve de moyens pour accompagner cette adaptation.

Une variante est proposée ci-dessous : supprimer les digues en arrière littoral en prolongeant la digue du front de mer jusqu'à la dune au sud du secteur considéré.

**Scénario n°1 « Lutte active » Variante A**



**Scénario n° 2 « Relocalisation »**

Il est possible de relocaliser à long terme les zones d'habitat situées sur le trait de côte, qui concernent peu d'habitants à l'année (environ 300). Cette relocalisation présente deux opportunités :

- La revalorisation des centres-bourgs du plateau, qui comptent bon nombre de logements vides ;
- La préparation d'un "plan B" de délocalisation pour une mise en place progressive et à long terme ; tout en respectant l'historique du territoire et ses dynamiques actuelles (logique de transition douce).

Les outils d'urbanisme (SCoT et PLU) sont de bons moyens pour accompagner et mettre en œuvre un tel scénario. Ils peuvent servir de garde-fous pour éviter l'urbanisation en arrière de la digue et/ou la poursuite d'investissements dans les équipements (fibre optique, tout-à-l'égout, etc.), bien que la lutte active se poursuive à moyen terme ; tout en prévoyant déjà des réserves foncières sur le plateau pour la relocalisation.

La mise en œuvre de ce scénario soulève toutefois plusieurs questions pratiques :

- La poursuite du développement économique local, notamment touristique, doit être réinventée sur le plateau dès aujourd'hui, ce qui pose notamment la question de la délocalisation des résidences secondaires. Proposition : les relocaliser sur la falaise morte en bordure de plateau.
- L'adaptation de l'agriculture semble possible avec le temps (pisciculture, élevage ovin), mais pose la question de la relocalisation de l'habitat diffus (occupé

- La relocalisation soulève l'enjeu de l'aménagement futur du plateau : pression foncière vis-à-vis de terrains du plateau occupés par l'agriculture ; augmentation potentielle du risque de ruissellement pluvial liée à l'artificialisation des sols ; préservation des paysages. En filigrane, la révision de la loi littorale paraît indispensable pour permettre et encadrer cette relocalisation.
- Ce scénario soulève plusieurs questions relatives au devenir des espaces aujourd'hui résidentiels suite à la délocalisation : renaturation ? Ostréiculture ? Conditions de déconstruction ? Ceci avec des enjeux paysagers et d'attractivité touristique sous-jacents.

Proposition de variante (ci-dessous) : entretien des ouvrages de défense existants à court terme (sans élévation de la digue), tout en développant une double politique : d'adaptation de l'habitat semi-dense et diffus situé sur le trait de côte (point haut) d'une part ; et de relocalisation de l'habitat diffus situé dans le marais (point bas) d'autre part.

**Scénario n°2**  
**« Relocalisation » Variante**



### Scénario n° 3 « Adaptation »

Il est possible d'adapter les quartiers situés sur le front de mer à court et moyen terme, en réouvrant les "déversoirs" perpendiculaires au trait de côte pour permettre l'évacuation des eaux de submersion vers le marais. Cela passe par les outils et les pratiques d'urbanisme. Hormis pour l'habitat ancien, perpendiculaire à la mer, une telle adaptation de l'habitat paraît toutefois peu crédible à long terme.

La relocalisation de l'agriculture paraît possible uniquement pour les exploitations à cheval sur le marais et le plateau, qui peuvent recentrer leurs activités sur la partie plateau ; mais pour la majorité des exploitations, une telle relocalisation paraît utopique localement (pas de foncier disponible), à moins de créer une filière agricole locale peu consommatrice d'espace.

## 4) Les secteurs « Crasville », « Saint-Vaast-la-Hougue », « Réville »

### Scénario n° 1 « Lutte active »



Scénario n°1 « Lutte active » Variante A



Il est impossible de protéger les stations d'épuration. Elles ne pourront plus fonctionner en cas de débordement et de remontée de nappe. Toutefois il serait préférable d'attendre pour les délocaliser. Il faut raisonner en fonction de la durée de vie de la station.

Une pastille « patrimoine » est à rajouter sur la redoute et le phare de Réville (4).

Globalement, le périmètre de protection proposé de Saint-Vaast-la-Hougue n'est pas remis en cause (7), mais la position de la digue (5) va poser des problèmes sociaux. Il faut réfléchir à l'emplacement de la digue en fonction de la topographie.

Une attention particulière est à porter sur la modification de circulation des sédiments suite à la modification de la digue de protection de la route de la Hougue.

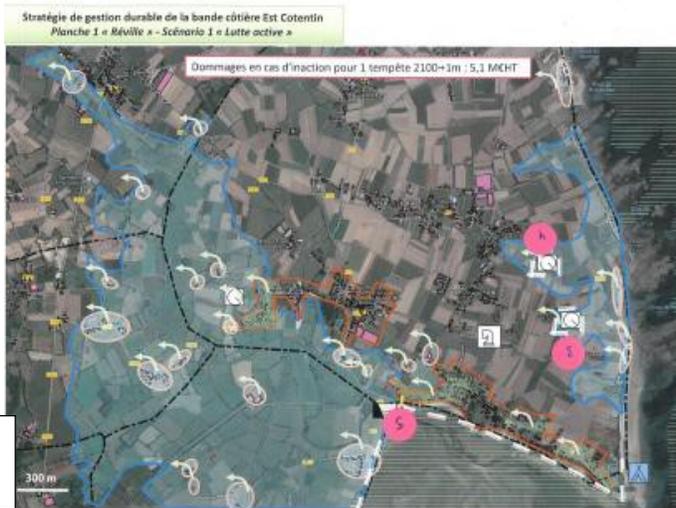
La protection du port de la Hougue est superflue. Il serait préférable de remonter la digue extérieure du port et de mettre en place une porte de sortie (2) (cf. variante ci-dessus) et de rehausser les pieux des pontons.

Il est préférable également de ne pas protéger la Hougue et de laisser la route en zone submersible (1) (cf. variante ci-dessus).

Une porte à flot devra être érigée au niveau de la RD 1 (Quettehou/Saint-Vaast-la-Hougue), là où traverse la rivière Vaupreux (6)

Et comment faire pour le drainage et l'évacuation des eaux douces par la Saire ou autres cours d'eau plus au sud en cas de montée du niveau marin ? Cette question concerne également l'ostréiculture, la qualité de l'eau (l'oxygénation) et la gestion des sédiments (effet de chasse). Il y aura également des problèmes de salinisation croissante des nappes.

Est-il également justifié de protéger Morsalines à long terme ? Il y a quelques maisons des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en front de mer, mais est-ce considéré comme un patrimoine remarquable ? Il n'existe aucune possibilité de développement en arrière de cette zone ; et si l'on protège, il faut être en capacité de densifier. Une lutte active à moyen terme uniquement serait donc plus justifiée pour Morsalines (3).



**Scénario n°1 « Lutte active » Variante B**



La relocalisation, pour Jonville par exemple, n'a pas de sens : les habitants veulent bien être délocalisés, tout en restant au bord de la mer ; c'est un vrai problème de fond.

Les stations d'épuration vont être difficiles à protéger (lagune(3), STEP 5000 eq. Hab. (4)).

La porte à flot (5) est déjà en dessous du niveau de la mer.

La lutte active est une bonne solution. Elle permet de protéger l'habitat (donc les habitants), le patrimoine historique et les activités économiques (l'impression que la mer ne monte pas plus vite que d'habitude). Mais quelle serait la hauteur de digue à terme ? Jusqu'à quel seuil ? Quelle emprise ? Quelle acceptabilité ?

Il y a un risque d'encerclement de Saint-Vaast-la-Hougue par arrivée d'eaux pluviales des parties hautes du côté de Réville. Il serait préférable de clôturer Saint-Vaast-la-Hougue en reliant la digue au nord à celle du sud (variante ci-dessus) et de faire circuler l'eau de pluie par les côtés. Cependant, cette solution n'empêcherait pas la remontée des eaux par capillarité. Dans tous les cas, les maisons à l'intérieur de cette zone protégée devront faire l'objet de travaux d'adaptation.

Il faut rajouter l'île de Tatihou qui n'apparaît pas sur la carte.

Pourquoi ne pas prolonger la digue entre Saint-Vaast-la-Hougue et Morsalines ? Ça paraîtrait plus cohérent en coût de travaux mais cette zone intermédiaire joue un rôle de régulation naturelle (présence de zone humide) pour l'épuration des eaux avant relargage dans la baie. Et c'est une condition à respecter notamment pour l'activité ostréicole.

### Scénario n° 2 « Relocalisation »

Ce mode de gestion permet d'atteindre un équilibre financier à terme mais les activités ostréicoles et agricoles disparaîtront.

Comment relocaliser l'agriculture ? Le territoire est exigu. Il faudrait développer l'agriculture urbaine.

Deux stratégies sont envisagées :

- La relocalisation doit être de proximité pour rester proche de l'eau, quitte à se déplacer tous les 40 ans. Les habitants sont venus ici pour être au bord de la mer et il faut le respecter ;
- La relocalisation doit être réalisée dans les hauteurs, quitte à modifier la loi littoral.

La relocalisation est un vœu pieu. Déplacer les habitants de Saint-Vaast-la-Hougue semble irréaliste. Comment les pousser à partir ? De toute façon ils ne sont pas prêts de se noyer... Et que fait-on de ce territoire, des bâtiments ou de l'habitat, une fois tout le monde parti ? Un no man's land ? Un squat ? C'est surtout vrai pour l'industrie : nous serons confrontés à des problèmes de pollution (amiante). Comment peut-on relocaliser des lieux de mémoire ? Saint-Vaast a une valeur patrimoniale : l'est de cette commune est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO avec les tours Vauban.

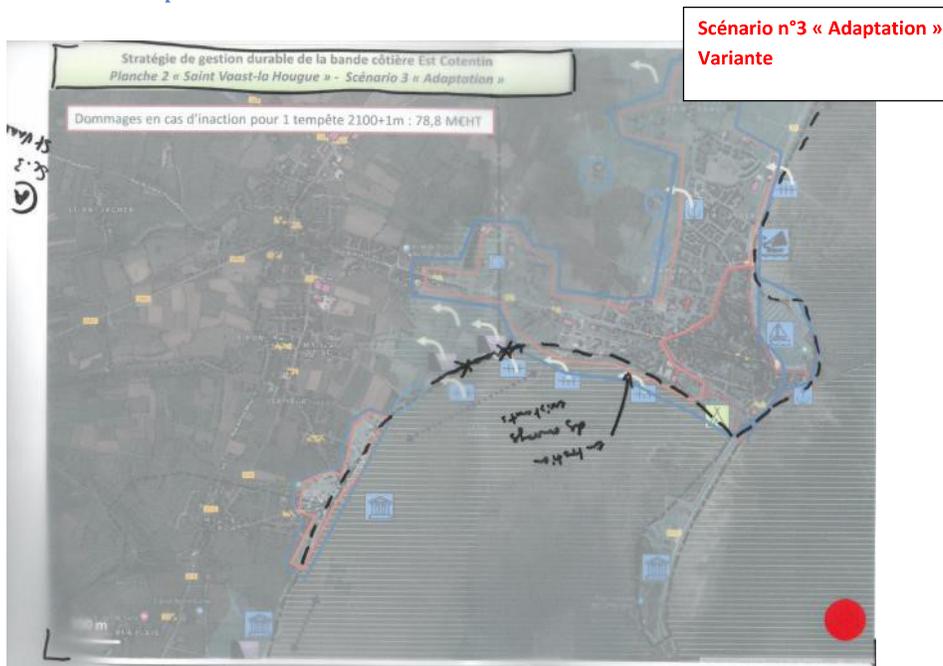
La relocalisation nous incite à nous poser la question de l'indemnisation.

Il est approprié de réaliser une lutte active jusqu'à moyen terme, puis une relocalisation pour le secteur de Jonville. Cet endroit est la seule plage au sud de la baie de Sienne où la valeur immobilière (maisons secondaires haut standing) est supérieure à Morsalines.

L'objectif de relocalisation est antinomique de la protection des terres agricoles.

La commune de Saint-Vaast a plus de valeur patrimoniale que Morsalines.

### Scénario n° 3 « Adaptation »



Il y a un risque d'inondation du fond de baie en cas de gros événements tempétueux. La digue de la Hougue protège le fond de la baie mais pas sur le long terme. Elle est déjà limite. Comment adapter le bâti ancien si les inondations devenaient plus fréquentes ?

Aujourd'hui, la baie s'envase à cause de cette digue (par manque d'effet de chasse) : les sédiments arrivent par le sud et renforcent les apports liés à la construction du port de plaisance. Cet engraissement est problématique pour l'activité ostréicole.

Il y aura un impact sur l'activité économique (zone de loisirs), si la RD1 (Quettehou/Saint-Vaast-la-Hougue) est inondée. Et l'agriculture, comment la relocaliser ?

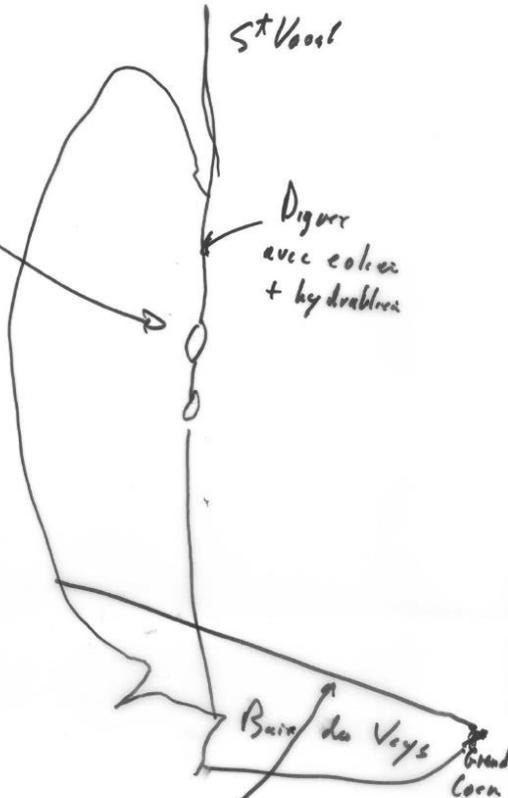
Dans ce scénario, il serait préférable d'entretenir les ouvrages de protection (digue) et hydrauliques (porte à flot) existants, en plus de l'adaptation de l'habitat ; ce qui n'empêchera pas les problèmes de submersion lors d'événements extrêmes (donc risques humains et pertes économiques).

Il faudra rehausser les tables ostréicoles régulièrement.

## 5) L'ensemble des secteurs

### Scénario n° 1 « Lutte active »

Scénario n°1 « Lutte active »  
Variante A



Scénario n°1 « Lutte active » Variante B

Un endiguement sur l'ensemble du linéaire du Cotentin, de la pointe de Saint-Vaast-la-Hougue jusqu'à Grandcamp en passant par les îles Saint-Marcouf, serait pertinent. Cette solution (variante globale n° 1) devrait s'inscrire dans le cadre d'un projet global alliant l'endiguement avec la création d'activités économiques, et donc l'augmentation de l'emploi sur le territoire. Il s'agirait notamment de profiter de l'endiguement pour implanter des éoliennes et des hydroliennes. Cette idée a pour origine un projet privé qui n'a jamais vu le jour.

Une autre proposition (variante globale n° 2) consisterait à endiguer l'ensemble de la baie des Veys, du musée d'UTAH Beach jusqu'à Grandcamp, pour la protéger.

Pour certains participants, ces solutions seraient peu coûteuses, pour beaucoup, à l'inverse, elles seraient très onéreuses.

## 6) Priorisation des scénarios et variantes

	Secteurs « Baie des Veys », « Zoom Carentan », « Tourlaville »	Secteurs « Sainte-Marie-du-Mont », « Saint-Martin-de-Varreville »	Secteurs « Ravénoville », « Saint-Marcouf », « Quinéville »	Secteurs « Crasville », « Saint-Vaast-la-Hougue », « Réville »	Ensemble des secteurs
Scénario n° 1 « Lutte active »					
Scénario n° 1 « Lutte active » (variante A)	1	5	15	12	
Scénario n° 1 « Lutte active » (variante B)	16			9	
Scénario n° 1 « Lutte active » (variante C)	12				
Scénario n° 1 « Lutte active » (variante D)	7				
Scénario n° 2 « Relocalisation »	2	15	9	1	
Scénario n° 2 « Relocalisation » (Variante)			8		
Scénario n° 3 « Adaptation »	3		5	2-	
Scénario n° 3 « Adaptation » (variante)				1	